

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 20
Votants : 31

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 5 juillet 2024

OBJET : DELIBERATION N°8 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes - mise à jour

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Didier Razafindralambo
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Didier David représenté par M. Jacques BISCH
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislav Polski
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Gilles Ugolini représenté par M. Sophie Bournot
M. Laurent Portelli représenté par M. Alain Junguené
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Marion Troyat représentée par Mme Fabienne Bermond
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Isabelle Martello représentée par M. Didier Razafindralambo
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie Fort
Mme Annick Meynard

Secrétaire de séance : M. Charlie Ferrero

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 juillet 2024

N° 8

Rapporteur : M. BONNAFOUX, Conseiller municipal

Direction : Education jeunesse et vie associative

Objet : Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes – mise à jour

Classification : 7. Finances locales – 7.1.3 – Tarifs des services publics

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles aux articles L227-1 à L227-12, R227-1 à R227-30, article L133-6, articles L432.1 à L432-6 et D432-1 à D432-20,

VU le Code de la santé publique aux articles L2324-1 à L2324-4 et L2326-4, articles R2324-10 à R2324-14 et R2324-15,

VU le Code de l'éducation aux articles L551-1 et R 551-13,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2023, portant reprise des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, sport, déléguées au syndicat intercommunal du Val de Banquière,

VU l'arrêté n°24.04.02 du 12 avril 2024 en abrogation des arrêtés n°23.05.22, n°21.11.16 et 22.01.22 instituant la régie de recette du Guichet famille,

Considérant que la commune facture depuis septembre 2023 les accueils périscolaires et extrascolaires de la Maison des jeunes,

Considérant que la tarification de la Maison des Jeunes et des autres accueils périscolaires et extrascolaires est liée,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs applicables aux accueils périscolaires et extrascolaires de la Maison des Jeunes à compter de septembre 2024, joints à la présente délibération,

Considérant le souhait le développement de l'offre de service de la Maison des Jeunes en ouvrant ce service toutes les semaines le mercredi, le vendredi soir et le samedi en période scolaire et non plus une semaine sur deux,

Considérant que les modalités d'organisation sont détaillées dans le règlement de fonctionnement de la Maison des Jeunes, joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

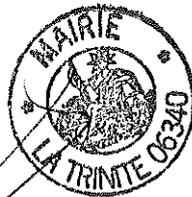
- **Adopte** le règlement de l'accueil périscolaire et extrascolaire de la Maison des jeunes,
- **Approuve** la tarification des accueils périscolaires et/ou extrascolaires pour les activités proposées dans le cadre de la Maison des Jeunes.

Charlie FERRERO,

Secrétaire de séance



Vote du Conseil :



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 0